2015

Annexe 5

LISTE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

Conformément aux directives du Département de l'intérieur (DINT) du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, nos vérifications ont été les suivantes :

☑ a) Pointages, par sondages, des écritures, aussi bien des recettes, des revenus et produits divers que des dépenses et des charges, en les confrontant avec les pièces justificatives.

✘ b) Vérification de l'affectation correcte de l'excédent des produits/charges provenant des taxes et des contributions de remplacement.

NON APPLICABLE → Il n'y a pas de taxe ni de contribution de remplacement.

☑ c) Contrôle du respect des amortissements légaux des investissements obligatoirement à amortir.

☑ d) Vérification de l'utilisation des crédits d'investissement et des subventions y afférentes.

☑ e) Contrôle de la concordance entre les totaux de la classification administrative (résultat de l'exercice inclus) et ceux de la classification par nature.

☑ f) Vérification de la concordance du Tableau des dépenses d'investissement avec l'évolution des rubriques correspondantes du patrimoine administratif.

☑ g) Appréciation du respect du principe de la méthode brute interdisant la compensation entre les charges et les produits, ainsi qu'entre les actifs et les passifs.

☑ h) Contrôle du respect des principes d'établissement régulier des comptes, notamment ceux d'intégralité, de clarté, d'exactitude et de délimitation.

☑ i) Vérification de l'existence et de l'évaluation adéquate des éléments figurant au bilan, au moyen des documents et inventaires suivants :

- L'état de la caisse principale ;
- L'avis de situation de La Poste ;
- L'inventaire des débiteurs, comptes courants et actifs transitoires ;
- L'inventaire des créanciers et des passifs transitoires ;

☑ j) Autres investigations.